

Action Collective REACH en BRETAGNE et PAYS DE LA LOIRE

Réglementation actuelle des produits chimiques Et Origine du règlement REACH



Action Collective REACH

SOMMAIRE

- DEFINITIONS - CHIFFRES
- APPROCHE DE LA REGLEMENTATION ACTUELLE
- ORIGINE ET OBJECTIFS DU REGLEMENT REACH

QUELQUES DEFINITIONS & ABREVIATIONS

QUELQUES DEFINITIONS

- **Produit chimique**
 - N'est pas défini par REACH
 - Mais est utilisé dans le sens commun, en usage générique
- **« Substances »**
 - Eléments chimiques et leurs composés à l'état naturel ou tels qu'obtenus par tout procédé de production y compris additif pour stabiliser un produit, mais à l'exclusion de tout solvant qui peut être séparé sans modifier sa composition
- **« Préparations »**
 - Mélanges ou solutions intentionnels composés de 2 substances chimiques ou plus

Action Collective REACH

QUELQUES CHIFFRES

- **22 910 000** Produits chimiques fabriqués dans le monde, répertoriés par le Chemical Abstracts Service (CAS)
- **100 100** Produits chimiques présents en Europe
- **30 000** Produits sont concernés par la nouvelle procédure d'enregistrement REACH (fabriqués à plus 1 Tonne/an)

Action Collective REACH

APPROCHE DE LA REGLEMENTATION relative à LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

VARIETE DE CONTEXTES REGLEMENTAIRES

Les produits chimiques connaissent de nombreux textes :

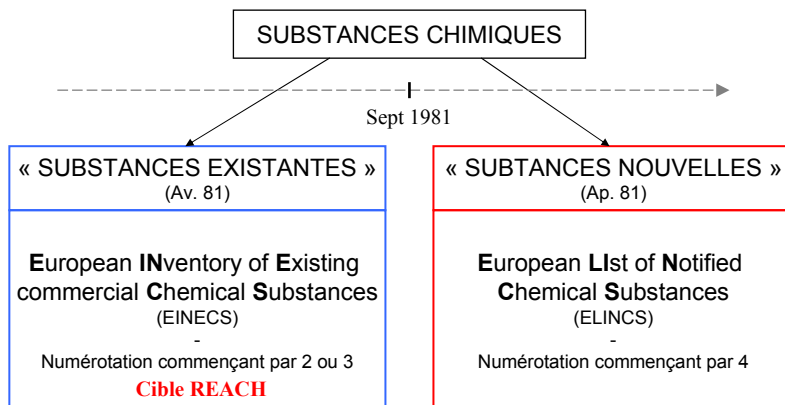
- Pour la protection des travailleurs (en général)
- Pour leur classification en fonction des dangers, pour leur étiquetage
- En fonction de leur usage (mesures de prévention à observer)
- En fonction des catégories de travailleurs (femmes enceintes, jeunes travailleurs)
- Pour leur transport

STRUCTURE DE LA REGLEMENTATION

- **Classification, emballage et étiquetages des substances / préparations dangereuses**
 - Directives 67/548/CEE & 99/45/CE
- **Collecte d'informations sur l'évaluation & le contrôle des risques des substances**
 - Directive 67/548/CEE & Règlement 793/93/CEE
- **Dispositif de gestion des risques**
 - Directive 76/769/CEE

Action Collective REACH

2 GENERATIONS DE SUBSTANCES



Action Collective REACH

Directive 67/548/CEE

- **Le pilier de la réglementation en matière de « produits chimiques »**
 - Porte sur les substances (surtout) et sur les préparations (un peu)
 - Définit la classification par catégories de danger
 - Définit les règles d'emballage et d'étiquetage des substances dangereuses
 - A été modifiée plus de 20 fois (progrès techniques)
 - Dernière mise à jour par directive 2006/121/CE (pour REACH)

Action Collective REACH

Les annexes Dir. 67/548/CEE

- **An. I : Liste des substances dangereuses**
 - Liste importante des différents groupes (CAS, ELINCS, EINECS)
- **An. II : Symboles et indications de danger**
 - Pour substances et préparations dangereuses
- **An. III : Nature des risques particuliers**
 - Les phrases R
 - ex : R12 Extrêmement inflammable
- **An. IV : Conseils de prudence**
 - Les phrases S
 - ex : S25 Eviter le contact avec les yeux
- **An. V : Méthodes d'essai pour l'évaluation expérimentale**
 - Porte sur les méthodes d'essai pour déterminer les propriétés physico-chimiques, toxicologiques et écotoxicologiques

Action Collective REACH

Les annexes Dir. 67/548/CEE (suite)

- **An. VI : Critères généraux de classification**
 - Guide pour l'étiquetage (prévenir l'utilisateur, protéger l'environnement)
- **An. VII : Éléments du dossier de notification**
 - Donne la liste des informations à fournir pour la mise sur le marché
- **An. VIII : Renseignements et essais complémentaires**
 - Les phrases R
 - ex : R12 Extrêmement inflammable
- **An. IX : Dispositifs de fermeture de sécurité**
 - Protection des enfants
 - Doit permettre de détecter les dangers au toucher

Action Collective REACH

Directive 92/32/CEE

Concerne substances nouvelles (81->) :

- **Dossier technique de notification**
 - Pour les substances > 10kg/an par fabricant/importateur
 - Identité de la substance
 - Usages prévus
 - Propriétés toxicologiques et écotoxicologiques
 - Classification & Etiquetage de la substance
 - Précautions d'utilisation
- **Classification, emballage et étiquetage**
- **Evaluation des risques potentiels pour l'homme et l'environnement**

Action Collective REACH

ORIGINES DU REGLEMENT REACH

ETAT DES LIEUX DE LA CHIMIE EN EUROPE

- **LIVRE BLANC DE LA CHIMIE (fév. 2001)**
 - Fait suite à une étude de 1998 qui met en évidence les limites des instruments réglementaires existants
 - Plus de 6000 consultations en Europe (et hors UE) ont été réalisées
 - Faible densité d'informations dans les FDS (parties non renseignées)
 - Très peu d'évaluation des risques des 100 100 « substances existantes » (contre 3000 « substances nouvelles »)
 - Les utilisations aval des substances-préparations sont ignorées des fabricants
 - Les Etats membres n'ont pas les ressources ni les moyens d'évaluer les risques de tant de substances-préparations (140 évalués en 8 ans)
 - La mise en exergue de certains cancers d'origine professionnelle dans les années 90 (amiante) demande une révision du système réglementaire en vigueur

QUELQUES DATES

- **02/2001** Livre blanc de la chimie en Europe
- **09/2003** La Commission adopte le projet de Règlement
- **11/2005** Le Parlement adopte le texte en 1ère lecture
- **12/2006** Le Parlement et le Conseil adopte le Règlement n°1907/2006 en 2ème lecture
- **06/2007** Date application du Règlement REACH
- **06/2008** Ouverture des pré-enregistrements par les entreprises
- **11/2008** Clôture des pré-enregistrements
- **01/2009** Diffusion de la liste des substances pré-enregistrées
- **11/2010** Date limite enregistrement substances >1000 Tonnes / substances CMR1-2 >1Tonne / substances R50/R53 >100 Tonnes
- **05/2013** Date limite enregistrement substances >100 Tonnes
- **05/2018** Date limite enregistrement substances >1 Tonnes

Action Collective REACH

OBJECTIFS du REGLEMENT REACH

- Améliorer la sécurité sanitaire des travailleurs, de la population et de l'environnement
- Harmoniser la réglementation applicable entre « substances existantes » et « substances nouvelles »
- Mieux connaître les « substances existantes » pour mieux gérer les risques les concernant
- Contraindre les produits les plus dangereux pour stimuler l'innovation de produits de substitution
- Centraliser l'information pour permettre le partage de la connaissance des produits chimiques

Action Collective REACH en BRETAGNE et PAYS DE LA LOIRE

Réglementation actuelle Et Origine du règlement REACH